

Institut Georges Pompidou  
Édition : Émilie Robin

Discours de Georges Pompidou

# Investiture à la Présidence (juin 1969)



Mai 2017

---

## À propos de ce document

L'Institut Georges Pompidou, association reconnue d'utilité publique, consacre ses efforts à la recherche sur l'activité de Georges Pompidou comme Premier ministre et comme Président de la République, par le biais de colloques, de publications et de documentation en ligne, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les Archives nationales.

L'Institut a entamé la saisie systématique des discours de Georges Pompidou, dont il possède une collection presque complète (environ 1 mètre linéaire). Il s'agit de photocopies des originaux déposés aux Archives nationales, fonds présidentiel 5AG2, cartons 1086 à 1091. Certains textes peuvent se révéler incomplets ou partiellement lisibles.

Ces discours font l'objet d'un travail éditorial. Il s'agit d'une part de leur description par un jeu de mots-clés indexant les thèmes abordés. Il s'agit d'autre part d'une transcription à fins de consultation et de recherche : se reporter à nos originaux pour les éventuelles marques de correction ou encore pour la mise en page d'origine.

### Contact :

Institut Georges Pompidou – 6 rue Beaubourg – 75004 Paris

[recherche@georges-pompidou.org](mailto:recherche@georges-pompidou.org) – [www.georges-pompidou.org](http://www.georges-pompidou.org)



### Contenu :

Investiture du président de la République (20 juin 1969).....	2
<i>Lecture des résultats officiels par Gaston Palewski</i> .....	2
<i>Proclamation des résultats de l'élection du président de la République</i> .....	3
<i>Discours d'investiture de Georges Pompidou</i> .....	4
Allocution à l'Hôtel de Ville de Paris (20 juin 1969).....	6
Message au Parlement (25 juin 1969).....	7
Présentation du Corps diplomatique (8 juillet 1969).....	9

## Investiture du président de la République (20 juin 1969)

Georges Pompidou est élu président de la République avec 58,21 % des voix, à l'issue des élections présidentielles qui se déroulent les dimanches 1<sup>er</sup> et 15 juin 1969. Les cérémonies d'investiture ont lieu à l'Élysée le vendredi 20 juin 1969.

En compagnie de Maurice Couve de Murville, Premier ministre en exercice, Georges Pompidou se rend en voiture depuis ses bureaux boulevard de Latour Maubourg jusqu'à l'Élysée où l'accueille Bernard Durand, chef du protocole de l'Élysée. Un tapis rouge, long de 50 mètres, traverse toute la cour de l'Élysée. Alain Poher, président du Sénat, l'accueille sur les marches (photo ci-dessous; crédits : AFP). Georges Pompidou est d'abord reçu dans le salon des Ambassadeurs pour recevoir le cordon de Grand-Croix de la Légion d'honneur des mains de l'amiral Cabanier, chancelier de l'Ordre.

Accompagné par Alain Poher, Maurice Couve de Murville et Jacques Chaban-Delmas (président de l'Assemblée nationale), il se rend ensuite dans la Salle des Fêtes de l'Élysée pour les cérémonies d'installation officielle, tandis que l'orchestre de la Garde républicaine joue la Marche des Trois mousquetaires du Roi de Lulli. Les résultats officiels sont lus par Gaston Palewski, président du Conseil constitutionnel.



### Lecture des résultats officiels par Gaston Palewski

Monsieur le président de la République, le 19 juin 1969, le Conseil constitutionnel a constaté que le scrutin du 15 juin 1969 vous conférait la majorité absolue par 11 064 371 voix sur 19 007 489 suffrages exprimés. En vertu de l'article 7 de la Constitution qui indique que le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés, au nom du Conseil constitutionnel, j'ai eu l'honneur de proclamer Georges Pompidou président de la République française. De par l'article 6 de la Constitution qui porte que le président de la République est élu pour sept ans, les pouvoirs qui me sont conférés par cette élection ayant pris naissance le 19 juin 1969, c'est le 19 juin 1976 que ces pouvoirs parviendront à leur terme.

Ainsi, vous ayant vu à l'épreuve, le pays vous a marqué sa confiance. Monsieur le président de la République, nous vous présentons au nom du Conseil constitutionnel nos félicitations respectueuses ainsi que nos vœux déferents et sincères à l'aube de votre septennat. C'est vers le fondateur de la V<sup>e</sup> République que se tourne maintenant ma pensée. Les services qu'il a rendus au pays s'inscrivent déjà dans l'histoire. Il a été le sauveteur de notre liberté, de notre indépendance, il en a été le gardien. Il a rétabli la paix, créé les institutions qui nous régissent ; la joie et l'honneur de ma vie sont de l'avoir servi. Dans cette salle même où le 28 février un hôte éminent de la France le saluait comme un géant parmi les hommes, j'exprime en pleine confiance la conviction que votre septennat maintiendra l'exemple d'amour de la patrie et de dévotion au bien public qu'il nous a tracé pour toujours.

En vous assurant du dévouement du Conseil constitutionnel et de son président, au premier magistrat de la République, j'ai le devoir de vous remettre, monsieur le Président, le texte de la proclamation des résultats de l'élection.

### ***Proclamation des résultats de l'élection du président de la République***

Le Conseil constitutionnel,

Vu la Constitution,

Vu la loi du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel ;

Vu le décret du 14 mars 1964 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 6 novembre 1962, ensemble le décret du 28 juillet 1965 fixant pour les départements et les territoires d'Outre-mer les modalités d'application ou d'adaptation de certaines dispositions dudit décret ;

Vu le décret du 2 mai 1969 portant convocation des électeurs pour l'élection du président de la République ;

Vu le code électoral;

Vu la liste des candidats à l'élection du Président de la République arrêtée le 15 mai 1969 par le Conseil constitutionnel ;

Vu la déclaration du Conseil constitutionnel en date du 3 juin 1969 faisant connaître les résultats du premier tour de scrutin ;

Vu la décision du Conseil constitutionnel en date du 5 juin 1969 arrêtant la liste des candidats habilités à se présenter au second tour de scrutin ;

Vu les procès-verbaux dressés par les commissions chargées de centraliser les résultats dans les départements métropolitains, dans les départements de la Martinique et de la Guyane et dans le territoire français des Afars et des Issas ainsi que les procès-verbaux des opérations de vote et les documents y annexés ;

Vu les télégrammes adressés au Conseil constitutionnel par les présidents des

commissions chargées de centraliser les résultats dans les départements de la Guadeloupe, de la Réunion et dans les territoires des Comores, de la Polynésie française, de Saint-Pierre-et-Miquelon, des îles Wallis et Futuna ainsi que dans la circonscription électorale formée par le territoire de la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides ;

Vu les réclamations inscrites sur les procès-verbaux dressés par les commissions de recensement ou transmises par voie télégraphique, les contestations mentionnées sur les procès-verbaux des opérations de vote, les autres pièces et documents portés à la connaissance du Conseil pour son information ainsi que les réclamations qui lui ont été adressées ;

Après avoir examiné les rapports des délégués du Conseil constitutionnel ;

Après avoir opéré diverses rectifications d'erreurs matérielles, statué sur toutes les réclamations, procédé aux redressements qu'il a jugé nécessaires ;

Considérant que les résultats du premier et du deuxième tour de scrutin sont arrêtés conformément aux tableaux annexés à la présente décision ;

Considérant que les résultats du scrutin du 15 juin 1969 ont été les suivants :

Électeurs inscrits : 29 500 334

Votants : 20 311 287

Suffrages exprimés : 19 007 489

Majorité absolue : 9 503 745

Suffrages obtenus par Georges Pompidou : 11 064 371

Suffrages obtenus par Monsieur Alain Poher : 7 943 118

Qu'ainsi Georges Pompidou a atteint la majorité absolue des suffrages exprimés, requise pour être proclamé élu ;

En conséquence,

Proclame :

Georges Pompidou Président de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 19 juin 1969, où siégeaient : MM. Gaston Palewski, président, Monnet, Waline, Antonini, Sainteny, Dubois, Chatenet et Luçhaire.

*L'amiral Cabanier remet ensuite à Georges Pompidou le collier de Grand-Croix de la Légion d'Honneur, avec la phrase rituelle : « M. le président de la République, nous vous reconnaissons comme le grand maître de l'Ordre national de la Légion d'honneur. » Sont ensuite tirés 21 coups de canon tandis qu'il signe le procès-verbal d'installation comme grand-maître de l'Ordre. C'est alors que Georges Pompidou prononce son discours d'investiture.*

## Discours d'investiture de Georges Pompidou

Au moment où, désigné par le peuple français pour exercer la charge de président de la République, j'en prends officiellement possession, j'évoquerai d'abord la personne du général de Gaulle. C'est lui qui a doté notre pays d'institutions grâce auxquelles nous avons connu dix années de stabilité politique, dominé plusieurs crises extrêmement grave, et enfin assuré sans secousses la transmission des pouvoirs présidentiels.

Tout au long de ces dix années, le général de Gaulle a ici représenté la France avec un éclat et une autorité sans précédents. Mon devoir m'est tracé par son exemple, comme il m'est dicté par la confiance que m'a manifesté le pays. J'ai la ferme intention de le remplir dans le strict respect de la Constitution de la V<sup>e</sup> République et avec la volonté de maintenir la dignité de la France.

Pour y parvenir, le président de la République a besoin du concours de tous ceux qui, à des titres divers, détiennent une part de la souveraineté nationale ou incarnent l'autorité de l'État. C'est vous dire, messieurs, l'importance des tâches qui vous attendent et le désir que j'ai de collaborer largement avec chacun de vous, dans le cadre de vos attributions, ainsi qu'avec les Assemblées ou les Corps que vous représentez. C'est dans cet esprit que je vous assure de toute ma considération et de ma confiance.



(ci-dessus : discours d'investiture de Georges Pompidou ; crédits photo : AFP)

Georges Pompidou salue ensuite chacune des personnalités présentes : Conseil constitutionnel, représentants du Corps diplomatique, des Assemblées, du Conseil économique et social, du Conseil d'État, chanceliers de l'Ordre de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération, etc. Il se rend alors à l'extérieur pour une prise d'armes par les cavaliers de la Garde républicaine, dernière phase de cette entrée officielle en fonctions.

## Allocution à l'Hôtel de Ville de Paris (20 juin 1969)

---

Après les cérémonie d'investiture à l'Élysée, Georges Pompidou est reçu par le Conseil de Paris. Bernard  
Rocher le préside depuis 1968, et s'apprête à céder la place à Étienne Royer de Véricourt le 25 juin.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

On nous a appris qu'il y avait des cas où il fallait appeler Paris, Paris, et d'autres « la capitale de la France ». Il est clair que c'est d'abord la capitale de la France qui accueille aujourd'hui en ma personne le président de la République, et que la visite que je rends à votre Hôtel de Ville s'adresse symboliquement à toutes les mairies, grandes ou petites, de notre pays.

En dépit d'une longue tradition de centralisation administrative, les Français restent profondément attachés à la vie municipale et la maison commune constitue la première et vivante expression de cette conscience collective qui trouve son achèvement dans l'unité nationale. C'est donc à toutes les villes et à tous les villages de France qu'à travers vous j'exprime ici ma sympathie et ma confiance.

Mais Paris n'en est pas moins Paris, ville illustre et exemplaire pour avoir témoigné des qualités de notre race et pris une part prépondérante dans les gloires et les malheurs de la France.

Qui ne se rappelle l'écho exceptionnel qu'a rencontré la libération de Paris, considérée par le monde entier comme signe de la victoire de la liberté ?

Comment pourrais-je ne pas associer à ce souvenir le nom du général de Gaulle, qui, après avoir incarné notre honneur et notre volonté de survivre en tant que nation, a su doter le pays d'institutions stables et démocratiques dont les conditions même de l'élection présidentielle récente constituent une preuve éclatante ? À moi qui porte le redoutable honneur d'être après lui chef de l'État, à Paris qui lui doit les journées glorieuses d'août 1944 et la fierté d'être redevenue capitale d'une France respectée et indépendante, il appartient d'être fidèles à ses leçons comme à son exemple.

Puisse cette cérémonie témoigner de l'hommage que je rends, monsieur le Président, au nom du peuple français, à votre grande cité, en même temps que de la volonté de Paris de maintenir aux yeux du monde l'image de notre dignité nationale et de notre liberté.

Vive Paris,

Vive la République,

Vive la France.

## Message au Parlement (25 juin 1969)

---

*Lors de la séance du 24 juin 1969, Achille Peretti, vice-président de l'Assemblée nationale, adresse un message à Georges Pompidou et lit celui adressé par Jacques Chaban-Delmas, nouveau Premier ministre, aux députés. Le lendemain, 25 juin, l'on procède à l'élection d'un nouveau président de l'Assemblée nationale pour succéder à Jacques Chaban-Delmas, et l'on donne lecture de ce message de Georges Pompidou.*

Monsieur le Président,  
Mesdames,  
Messieurs les Députés,  
Messieurs les Sénateurs,

Au moment où le Parlement reprend ses travaux, et au commencement de mon septennat, je tiens d'abord à exprimer à chacun de vous mes sentiments de considération et de confiance.

L'Assemblée voudra s'associer unanimement à l'hommage qu'il convient d'adresser au général de Gaulle, libérateur de la Patrie, et qui, après avoir restauré puis sauvé la République l'a dotée d'institutions auxquelles notre peuple n'a cessé d'exprimer son adhésion. Que cet hommage parvienne jusqu'à lui dans sa retraite volontaire comme le témoignage de la reconnaissance nationale à l'égard de celui qui demeure et demeurera pour l'histoire le plus grand des Français.

Il nous appartient maintenant de poursuivre l'œuvre de redressement entreprise en assurant le fonctionnement sans heurt des institutions de la République. Je compte pour ma part, avec l'aide du Premier ministre et du Gouvernement, développer entre l'exécutif et le Parlement tout entier des relations confiantes et efficaces. L'autorité et la continuité nécessaires ne pourront que gagner à une collaboration qui permettra au Parlement d'exercer pleinement son pouvoir législatif et à l'Assemblée son droit de contrôle de la politique gouvernementale.

Cette collaboration est d'autant plus nécessaire que notre pays va affronter des problèmes difficiles.

Il s'agit d'abord de maintenir notre indépendance dans le respect de nos alliances, le rapprochement et la coopération avec tous les peuples, et d'abord en Europe, afin de conduire notre continent à la conscience politique qui lui permettra d'affirmer sa personnalité et de jouer son rôle propre au service de la paix.

Pour que la France puisse prendre dans cette action la part que l'histoire et la géographie lui proposent, il faut qu'elle soit une nation moderne et sûre d'elle-même. Notre autorité internationale ne dépend pas seulement de notre volonté, mais de nos propres capacités



techniques et économiques et de notre stabilité politique et sociale. C'est dire la nécessité d'assurer à la fois le bon fonctionnement des pouvoirs publics, l'accession à la véritable puissance économique et la participation de toutes les classes sociales non seulement à l'effort mais aux produits de cet effort.

Premier universitaire à accéder à la plus haute charge de la République, je ne saurais passer sous silence les difficultés que traverse notre Université. La nécessité du renouveau, la poursuite et même l'accentuation d'une réforme profonde sont évidentes. Non moins évidente la nécessité de progresser dans le respect de la loi, de la liberté de chacun, de l'autorité des maîtres. Non moins évidente la constatation que l'Université est au service des hommes et de la Nation et que les charges considérables que la collectivité accepte pour la formation des élèves et des étudiants créent à tous les bénéficiaires un devoir, celui de travailler afin d'être demain en mesure de fournir dans les domaines les cadres dont la France aura besoin.

J'irai plus loin. Notre civilisation traverse une crise spirituelle. Les mutations économiques, l'accélération du progrès scientifique et technique, l'ébranlement des croyances et des contraintes traditionnelles, le bouleversement des mœurs, tout contribue à entraîner la société dans une course éperdue vers le progrès matériel, progrès dont on n'aperçoit pas les limites mais dont il apparaît qu'il développe les besoins plus encore qu'il ne les satisfait et ne fournit aucune réponse aux aspirations profondes d'une humanité désorientée. Le monde a besoin d'une Renaissance et aucun de ceux qui détiennent des responsabilités – qu'elles soient politiques, économiques, sociales, intellectuelles ou proprement spirituelles – n'a le droit de penser qu'il n'est pas concerné. Aider à redonner un sens à la vie individuelle par la liberté et les devoirs qu'elle comporte, à la vie collective par la justice et le respect mutuel, constitue une des actions en profondeur qui s'imposent à l'État, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'information, de la culture, de la transformation des rapports sociaux.

Face à une contestation purement négative, à un conservatisme condamné d'avance à l'échec, c'est par l'action et le mouvement que peut se construire l'avenir. Il ne suffit pas de restaurer cette vieille et illustre maison qu'est la France, il faut encore la rénover et l'éclairer de lumières nouvelles.

Pour ces tâches immédiates ou lointaines qui sont celles de nos générations et des générations qui montent, l'action de l'État ne suffit pas mais elle est nécessaire. « Si l'État est fort, il nous écrase, s'il est faible, nous périssons », disait Paul Valéry. À vous et à nous, mesdames et messieurs les députés, de faire que les pouvoirs publics français réalisent dans leur propre fonctionnement l'équilibre entre une force écrasante et une faiblesse mortelle. Gardien et garant de notre Constitution républicaine, j'y veillerai, pour ma part, avec la plus grande vigilance. Ainsi sera tracé le cadre dans lequel la France pourra participer à l'évolution du monde moderne tout en préservant ou en recréant des valeurs que notre pays et l'Europe ont contribué plus que tous autres à dégager au cours des siècles.

## Présentation du Corps diplomatique (8 juillet 1969)

---

*Cette allocution est prononcée en réponse à celle de Monseigneur Egano Righi-Lambertini, nonce apostolique, doyen du Corps diplomatique, à l'occasion de la présentation du Corps diplomatique au palais de l'Élysée.*

Monsieur le Nonce,

Je suis très sensible aux paroles, aux félicitations si aimables, qu'au nom du Corps diplomatique, Votre Excellence a bien voulu m'adresser, et qui, à travers ma personne, s'adressent à la France. Laissez-moi, monsieur le Nonce, vous exprimer mes remerciements, à votre intention, à celle de chacun des Ambassadeurs ici présents. Je vous serais reconnaissants de vous faire l'interprète auprès de Sa Sainteté le Pape Paul VI des vœux que je forme pour sa personne et pour sa noble action. Veuillez, messieurs les Ambassadeurs, transmettre mes souhaits les plus sincères à chacun des souverains et chefs d'États qui vous ont accrédités à Paris, et aux peuples que vous représentez.

Puisque j'ai l'honneur de vous recevoir ici pour la première fois, je voudrais vous dire combien j'espère, combien je suis sûr que, grâce à votre concours, la France pourra, comme par le passé, contribuer non seulement à l'affermissement de la paix dans le monde, mais aussi à une claire compréhension des problèmes qui se posent aux différents États que vous représentez, qu'il s'agisse de leurs rapports avec le gouvernement français ou avec d'autres gouvernements. Ce sera en tout cas mon souci.

Le général de Gaulle nous a montré la voie. Elle passe par l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Fidèle à cette ligne politique, la France, en paix avec toutes les nations, s'efforce de coopérer avec chacune d'entre elles tout en s'adressant plus particulièrement aux États qui, naguère, lui étaient les plus proches. Si, en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique, des conflits déplorables n'ont pas encore trouvé d'issue, en revanche j'espère que l'évolution que connaissent, malgré quelques à-coups, toutes les nations européennes, continuera et qu'achèveront de disparaître les divisions qui, au cours de la première moitié du XXe siècle, ont contribué à l'effacement passager de ce continent.

Nous aurons certainement à évoquer ensemble bien des problèmes, peut-être à affronter des crises. Mon vœu le plus profond est que nous recherchions en commun, sans passion et avec le seul souci de nous bien comprendre, les solutions qui assureront au monde dans lequel nous vivons plus de stabilité, de justice et de bonheur.